



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-ZACHARIE

DELIBERATION N° 2025-10/02

Nombre de conseillers		L'an deux mille vingt cinq
		le 2 octobre à 19 heures
en exercice :	29	le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ZACHARIE
présents :	18	dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
		sous la présidence de M. COULOMB Jean-Jacques, Maire
votants :	23	Date de convocation du Conseil Municipal : le 25 septembre 2025
pour :	23	PRESENTS :
contre :	0	Mmes et MM., FABRE Claude, COLETTA Eliane, INES Claude,
		DELLAVALLE Christine, ROYER Carole, MARTIN Gilles, TABONE Paul,
		MERLO Raymond, BOUHAFS Hayette, PRATI Corinne, NAUDIN Nathalie,
abstention :	0	CRETELLO Karine, DEMOULIN Christophe, AUDOIN-LUONG Marlène,
		TRAPANI Virginie, POZZI Monique, PEREZ Serge.

ABSENTS REPRESENTES :

M. POLLUS Alfred donne procuration à M. MERLO Raymond.
Mme BOTTERO Emilie donne procuration à Mme DELLAVALLE Christine.
Mme BAYLE Magali donne procuration à Mme NAUDIN Nathalie.
M. GEORGES Philippe donne procuration à M. MARTIN Gilles.
Mme USSEGLIO Caroline donne procuration à M. COULOMB Jean-Jacques.

ABSENTS NON REPRESENTES :

M. DEGIOANNI Jean-Marie.
M. CORNU Jérôme.
Mme MARCHAND Charlene.
M. INNOCENTI Maxime.
M. FILLAT Eric.
Mme COLLOMBON Danièle.

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRINCIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'instruction comptable et budgétaire M57 ;
Vu la délibération n° 2025-04/06 du 10 avril 2025 adoptant le Budget 2025 de la Commune ;
Vu le projet de décision modificative n°1 - 2025 « Régularisation compte de tiers » ;

Considérant qu'il convient de procéder à des régularisations budgétaires aux comptes « opérations sous mandat » afin d'équilibrer et de solder les opérations de travaux réalisés par la commune pour le compte de la Métropole Aix-Marseille-Provence, dans le cadre de conventions de Transfert Temporaire de Maîtrise d'Ouvrage (TTMO) ou de Maîtrise d'Ouvrage Déléguée (MOD).

Il est proposé au Conseil Municipal de modifier le budget de la manière suivante :

Compte	Désignation	Diminution de crédit	Augmentation de crédit
D 2185	Matériel de téléphonie	- 26,69 €	
D 458104	TTMO eau potable		+ 0,03 €
D 458168	MOD DECI La Foux		+ 26,66 €
D 458169	TTMO travaux d'urgence inondation		+ 4 887,20 €
R 458269	TTMO travaux d'urgence inondation		+ 4 887,20 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

- D'approuver les écritures budgétaires mentionnées ci-dessus.

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

Pour Copie Conforme

Le Maire



Jean-Jacques COULOMB

La Secrétaire

Eliane COLETTA